PAR COURRIER RECOMMANDÉ

SOUS TOUTES RÉSERVES

Jocelyne Faucher

Université de Sherbrooke

Deux agents de sécurités inconnus de l'Université de Sherbrooke

2500 Bd de l'Université, Sherbrooke, QC J1K 2R1

Sujet: Mise en demeure – Évènements du 18 janvier 2023 et du 25 janvier 2023

Monsieur, Madame,

Nous vous écrivons en lien avec les évènements du 18 janvier 2023 et du 25 janvier 2023.

En effet, le 18 janvier 2023 deux agents de sécurités de l'Université de Sherbrooke se présentent chez moi pour me donner une lettre écrite par Jocelyne Faucher, secrétaire générale de l'Université de Sherbrooke. Un des agents de sécurités inconnus se met le pied dans ma porte et m'empêche de la fermer. Il tente d'entrer chez moi et je dois le repousser pour éviter qu'il entre. Il est agressif et il allume une lumière à l'intérieur près de la porte d'entrée en me donnant comme excuse que cela m'aidera à lire la lettre puisqu'il veut que je lise la lettre devant lui. J'envoie un courriel à Jocelyne Faucher en réponse à cette lettre pour lui dire de cesser de m'envoyer des personnes chez moi qui agissent de façon agressive. Au lieu de cela, elle m'envoie un huissier et un policier armé avec une autre lettre qui m'ordonne de ne plus me présenter à l'Université de Sherbrooke le 25 janvier 2023.

Suite aux évènements, je ne me sens plus en sécurité chez moi. Ce comportement m'a poussé à faire l'achat de caméra de sécurité pour filmer d'autres événements similaires qui pourraient se produire dans l'avenir. Également, ces événements me causent du stress.

Par la présente mise en demeure, nous vous tenons responsable des dommages causés par les événements du 18 janvier 2023 et du 25 janvier 2023. En effet, vous aviez toutes les raisons de croire que l'utilisation de mes informations personnelles afin d'envoyer des agents de sécurités chez moi pour me porter des lettres allait me causer du stress et une atteinte à mon sentiment de sécurité. Je suis accusé de plusieurs crimes commis à l'Université de Sherbrooke. Vous aviez amplement de raison de comprendre que l'utilisation de mon information personnelle pour envoyer des personnes reliées à l'Université de Sherbrooke chez moi constituait du harcèlement.

Ainsi, nous vous prions de verser 5000\$ à Vincent Dallaire dans les 10 jours de la réception de la présente mise en demeure. Vous pouvez me contacter au <u>vince.dall@outlook.com</u> pour obtenir les modalités de paiement. À défaut, une demande en justice pourrait être déposée contre vous, sans autre avis ni délai.

Soyez avisé que nous considérerons de bonne foi tout mode alternatif de règlement proposé. En ce sens, nous vous invitons à communiquer avec nous si vous désirez discuter de la présente mise en demeure.

Également, nous vous prions d'effacer toute information personnelles nous concernant, plus particulièrement, mon adresse et numéro de téléphone. Nous vous prions également de ne plus faire usage de cette information à des fins de harcèlement. Nous vous prions de ne plus envoyer qui que ce soit travaillant à l'Université de Sherbrooke, pour quelque raison que ce soit, pour cogner chez moi ou tourner autour de chez moi.

Vincent Dallaire

vince.dall@outlook.com